

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 1^{er} Février 2016 à 20h15 au deuxième étage du centre communautaire du 18 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 20.15 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2016-02-37 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec le sujet suivant;

Dossier des chemins forestiers

Adoptée à l'unanimité

2016-02-38 TRANSPORT FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE plusieurs camionneurs transportent du bois sur les chemins de l'Aigle, sixième rang, principale nord et sud, rue du Collège et le centre du village;

CONSIDÉRANT QUE les camionneurs ne respectent pas les règlements concernant la vitesse et les arrêts obligatoires;

CONSIDÉRANT QU'à plusieurs reprises des accidents ont failli avoir lieu et nos contribuables ont peur de circuler sur nos chemins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été trop tolérante dans son application considérant l'impact économique régionale que cela implique;

CONSIDÉRANT QUE le transport lourd endommage beaucoup nos chemins et met la sécurité des usagers en péril;

CONSIDÉRANT QUE la contribution accordée ne correspond pas aux coûts d'entretien engendrés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas mis en application son règlement #143 afin d'interdire la circulation des camions et des véhicules outils sur ces chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu unanimement d'informer le Ministère des Ressources naturelles, le ministère des Transports et les compagnies forestières que le conseil accorde un délai jusqu'au début septembre 2016 afin qu'ils prennent des mesures pour que les camionneurs utilisent un autre trajet, car à compter de cette date le conseil mettra en application son règlement # 143.

Adoptée à l'unanimité

2016-0-40 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.h 40, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice générale,